

Moratoire de 10 ans pour le Noirmont

Moratoire de 10 ans pour le Noirmont

La fronde anti-éoliennes s'étend dans le canton du Jura. C'est au tour de la commune du Noirmont de décréter un moratoire de dix ans sur toute nouvelle construction.

L'assemblée communale a donné suite à une initiative de l'association Librevent.

C'est à une majorité évidente que les ayants-droit de cette commune des Franches-Montagnes, qui compte 1700 habitants, ont adopté lundi soir cette l'initiative munie de quelque 300 signatures. Les habitants dénoncent les nuisances sonores des pales ainsi que les atteintes causées selon eux au paysage par ces machines.

Opposé au moratoire, le Conseil communal proposait un contre-projet sous la forme d'une modification du règlement communal. Il s'engageait à solliciter l'élaboration d'un plan spécial pour les implantations de turbines. Les citoyens auraient ainsi pu se prononcer sur chaque projet. Les débats lundi soir se sont déroulés sans animosité.

Croisade contre l'éolien

Depuis plusieurs mois, les démarches contre les éoliennes se multiplient dans le canton du Jura qui héberge deux sites éoliens, au Peuchapatte et à St-Brais, aux Franches-Montagnes.

En mai 2011, les citoyens des Genevez décrétaient un moratoire de dix ans sur tout projet d'installation d'éoliennes industrielles. En juillet, les citoyens de La Chaux-des-Breuleux votaient à leur tour un rejet des aérogénérateurs. La commune des Enfers a elle manifesté son opposition en novembre de l'an dernier tout comme celle de Muriaux.